



Université de Reims Champagne-Ardenne

MENTION DE MASTER

**« Psychologie clinique, psychopathologie, psychologie de la santé »
MASTER 1 & 2 Mixte (Professionnel et Recherche)**

Responsable de la formation : Pr Christelle Declercq

PARCOURS

**Psychologie et Neuropsychologie des Perturbations Cognitives :
Clinique de l'Adulte (PNPC-A)**

Responsable du parcours : Pr Fabien Gierski

UFR Lettres et Sciences Humaines - Bâtiment 17 - 1^{er} étage - 57, rue Pierre Taittinger - 51571 REIMS

Secrétariat de Psychologie masters-psycho@univ-reims.fr

Site internet : <http://www.univ-reims.fr/departement-de-psychologie>

Laboratoire d'adossment :
Cognition, Santé, Société – C2S
<http://www.univ-reims.fr/c2s>



Table des matières

| | |
|--|----|
| Présentation générale de la Mention de Master | 1 |
| Un petit glossaire universitaire pour commencer | 1 |
| Le calendrier de l'année universitaire 2023–2024 | 3 |
| Informations pratiques – vos contacts | 4 |
| Informations diverses | 4 |
| Présentation générale des 2 années de Master | 6 |
| Admission | 7 |
| Et après | 7 |
| Attention particulière portée à la fraude aux examens et au plagiat | 8 |
| Stages | 10 |
| A savoir avant de commencer vos stages | 10 |
| Les mémoires | 13 |
| La soutenance orale du TER en Master 2 | 15 |
| Rédaction du rapport de stage | 15 |
| Thématiques de TER proposées par les enseignant.e.s - chercheur.e.s de la Mention et du laboratoire C2S | 16 |
| <i>1^{ère} année de la Mention de Master (M1)</i> | 21 |
| Contenu des enseignements du 1er semestre – Résumés des cours | 22 |
| Contenu des enseignements du 2nd semestre – Résumés des cours | 25 |
| Dates à retenir M1 | 27 |
| <i>2^{ème} année de la Mention de Master (M2)</i> | 28 |
| La formation pédagogique | 29 |
| Contenu des enseignements – Résumés des cours | 32 |
| ANNEXES | 35 |



Présentation générale de la Mention de Master

Vous avez été recruté.e en Master 1 (M1) dans l'un des parcours de la Mention de Master « *Psychopathologie, psychologie clinique, psychologie de la santé* », félicitations ! Vous y poursuivrez en Master 2 (M2) (sous réserve de validation de l'année de Master 1).

Cette Mention de Master fait suite aux précédentes habilitations (2008-2018) d'une Mention « Psychologie » évaluée en 2016-2017 par le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur. Le rapport d'évaluation de la Mention est disponible à l'adresse suivante:

<https://www.hceres.fr/aeres/search?SearchText=master+psychologie+universit%C3%A9+reims&searchRapports=%2Faeres%2Fsearch&reportType%5B%5D=all&x=0&y=0>

Le Master se subdivise en deux niveaux : la première année correspond au Master 1 et la deuxième année correspond au Master 2. La direction de la mention de Master « *Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé* » est assurée par Christelle Declercq.

Le M1 comporte des enseignements de tronc commun généralistes (méthodologie, neurosciences, statistiques, anglais) et spécifiques (psychopathologie, psychologie clinique), et des enseignements de différenciation en fonction des parcours de la Mention. Ces parcours sont :

- Psychologie et Neuropsychologie des Perturbations Cognitives: clinique de l'adulte (PNCP-A) (Responsable: Pr Fabien Gierski)
- Psychologie et Neuropsychologie des Perturbations Cognitives: clinique de l'enfant et de l'adolescent (PNCP-E) (Responsable: Pr Christelle Declercq)
- Psychopathologies et Psychothérapies (PsyP) (Responsable: Pr Chrystel Besche-Richard)

L'ensemble des parcours de la Mention sont mixtes (à finalité professionnelle et de recherche) : l'obtention du M2, après validation d'une Licence et d'un M1 de Psychologie, permet de travailler comme psychologue mais aussi de poursuivre en Doctorat en réalisant une thèse. Pour devenir psychologue, il faut une licence de psychologie, un M1 de psychologie et un M2 de psychologie. Il faut en outre avoir validé au moins 500 heures de stage au niveau du Master donnant lieu à la soutenance d'un rapport de stage selon les termes de l'arrêté du 19 mai 2006.

En octobre auront lieu des élections permettant de désigner des représentants étudiant.e.s par année et par parcours. Ils/elles siégeront au conseil de perfectionnement. Le *Conseil de Perfectionnement* a pour rôle de faire évoluer les orientations de la formation tant du point de vue académique que de ses applications professionnelles, de voter, chaque année, les demandes de modifications des modalités de contrôle de connaissances, et d'apporter, à la marge, des modifications dans l'organisation de la maquette que ce soit du point de vue de son contenu que de son organisation. Il est composé d'enseignant.e.s-chercheur.e.s, d'étudiant.e.s (ancien.ne.s et en cours de formation) et de membres issus du monde professionnel.

La Mention de Master est adossée à un laboratoire de recherche (www.univ-reims.fr/c2s), support des travaux de recherche que les étudiant.e.s réaliseront au cours de leur M1 et de leur M2, le laboratoire « Cognition, Santé, Société » (C2S). Il est dirigé par la Pr Stéphanie Caillies.

Au nom de l'équipe pédagogique de la Mention de Master, je vous souhaite la bienvenue dans le Master "Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé" - Parcours Psychologie et Neuropsychologie des Perturbations Cognitives : clinique de l'adulte, et une bonne lecture de ce livret.

Pr Christelle Declercq



Un petit glossaire universitaire pour commencer...

| | |
|--------|---|
| UFR. | Unité de Formation et de Recherche |
| URCA | Université Reims Champagne-Ardenne |
| CA | Conseil d'Administration |
| CFVU | Commission de la Formation et de la Vie Universitaire |
| CS | Conseil Scientifique |
| CM | Cours Magistraux |
| TD | Travaux Dirigés |
| TP | Travaux Pratiques |
| UE | Unité d'Enseignement |
| EC | Elément Constitutif |
| MAST | Maître de Conférences associé.e |
| MCU | Maître de Conférences des universités |
| HDR | Habilité.e à Diriger des Recherches |
| PU | Professeur.e des universités |
| ATER | Attaché.e temporaire d'Enseignement et de Recherche |
| PRAG | Professeur.e Agrégé.e |
| PRCE | Professeur.e Certifié.e |
| BIATSS | Personnels de Bibliothèque, Ingénieur Administratif, Technicien, de Service sociaux et de Santé |
| HCERES | Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur |



L'équipe pédagogique

Les enseignant.e.s de la Mention de Master

➤ **Professeur.e.s des universités (PU) et Maîtres de Conférences des universités (MCU)**

BALTAZART Véronique - MCU

BENSALAH Leïla - MCU

BERJOT Sophie - PU

BESCHE-RICHARD Chrystel – PU

CAILLIES Stéphanie - PU

DECLERCQ Christelle – PU

DOLLION Nicolas - MCU

GOBIN Pamela - MCU

GIERSKI Fabien – PU

HENRY Audrey – MCU

JULIEN-SWEERTS Sabrina – MCU

LAFARGUE Gilles – PU

MANTEL Marylou - MCU

LEGRAND Fabien - MCU – HDR

OLIVIER Marie – MCU

STEFANIAK Nicolas – MCU

➤ **MAST**

MORRONE Isabella

PLANCHOU Clément

Sont associé.e.s à l'équipe pédagogique de nombreuses et nombreux professionnel.le.s (chargé.e.s d'enseignement) qui interviennent principalement en Master 2.

Le calendrier de l'année universitaire 2023–2024

| 1^{er} SEMESTRE (durée des enseignements : 12 semaines) | |
|--|--|
| Jeudi 7 septembre 2023 | Réunion de rentrée des M1 et des M2 |
| Lundi 11 septembre 2023 | Début des enseignements des cours magistraux et des TD du 1 ^{er} semestre |
| Du lundi 30 octobre au dimanche 5 novembre 2023 | Vacances d'Automne |
| Du lundi 11 au samedi 16 décembre 2023 | Semaine de rattrapage des CM et TD |
| Du lundi 18 au vendredi 22 décembre 2023 | Examens des enseignements du 1 ^{er} semestre |
| Du lundi 25 décembre 2023 au lundi 8 janvier 2024 | Vacances de fin d'année |
| Vendredi 2 février 2024 | Affichage des résultats du 1 ^{er} semestre |
| 2^{ème} SEMESTRE (durée des enseignements : 8 semaines en M1) | |
| Du lundi 8 janvier au samedi 17 février 2024 | Stage |
| Du lundi 26 février au dimanche 3 mars 2024 | Vacances d'hiver |
| Lundi 19 février 2024 | Début des enseignements des cours magistraux et des T.D. du 2 nd semestre |
| Du lundi 22 avril au lundi 6 mai 2024 | Vacances de Printemps |
| Du lundi 6 mai au mardi 22 mai 2024 | Examens écrits du 2 nd semestre |
| Jeudi 6 juin 2024 | Affichage des résultats du 2 nd semestre |
| Du lundi 10 juin au samedi 29 juillet 2024 | Session de rattrapage des 1 ^{er} et 2 nd semestres |
| Mardi 9 juillet 2024 (M1) Mercredi 17 juillet 2024 (M2) | Affichage des résultats des 1 ^{er} et 2 nd semestres |

Informations pratiques – vos contacts

Composante : UFR Lettres et sciences humaines – Campus Croix-Rouge 57, rue Pierre Taittinger
51571 Reims Cedex

Responsable de la Mention de Master : Christelle Declercq (christelle.declercq@univ-reims.fr)

Responsable du parcours : Fabien Gierski (fabien.gierski@univ-reims.fr)

Coordonnées du secrétariat : Secrétariat des masters - Département de Psychologie - Bureau 17-111 UFR Lettres et Sciences Humaines 57, rue Pierre Taittinger 51571 REIMS Cedex
masters-psycho@univ-reims.fr
<http://www.univ-reims.fr/departement-de-psychologie>

La scolarité / Accueil des étudiant.e.s

Bâtiment 17 (Rez-de-chaussée) - Bureau 17-002

Pour tout renseignement : 03 26 91 37 28 ou lettres-scolarite@univ-reims.fr

Horaires d'ouverture (hors vacances universitaires) :

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi : 9h-12h et 14h-15h30. Fermé le mercredi

Informations diverses

Activation de votre adresse mail : Chaque étudiant.e possède sa propre adresse électronique qu'il doit **activer dès son inscription** selon la procédure qui lui a été fournie lors de son inscription. Cette activation est d'autant plus nécessaire que des informations sont transmises par mail tout au long de l'année universitaire, notamment le questionnaire d'évaluation des enseignements.

Les TD : Il est rappelé aux étudiant.e.s que la semaine universitaire commence le lundi dès 8h et peut se terminer le samedi après-midi. La présence aux TD est obligatoire et peut être contrôlée à chaque séance.

Si un.e étudiant.e ne peut pas suivre les TD, il/elle peut s'en faire dispenser sous certaines conditions: contrat de travail au moins égal à un mi-temps, charge de famille, pratique d'un sport de haut niveau, handicap....Il-elle peut aussi « panacher » et se faire dispenser d'assiduité et de contrôle continu pour certains enseignements et pas pour d'autres.

La testhotèque se trouve en **salle 17-015**. Les tests peuvent être consultés sur place ou être empruntés, toujours **sous couvert du/de la directeur.trice de mémoire**.

La Bibliothèque Universitaire se trouve en contrebas du campus. Elle est dotée d'un grand nombre d'ouvrages de psychologie, certains en double exemplaire. Les livres peuvent être empruntés.

Le Service d'accompagnement des étudiants – Mission Orientation (SAE) et le Service Formation Continue et Insertion Professionnelle – Mission Insertion Professionnelle (SFCIP) sont situés Rue Rilly-La-Montagne à Reims (Tél : 03 26 91 87 55 ; e.mail : siou.campuscroixrouge@univ-reims.fr et Tél : 03 26 91 86 66 ; e.mail : insertion-professionnelle@univ-reims.fr).

Le service de Santé Universitaire (S.U.M.P.P.S.) est situé au 57 bis rue Pierre Taittinger à Reims (Tél : 03 26 05 83 20). **L'Infirmier** est joignable au 03 26 91 38 80 et est située rue Bergson, dans le bâtiment

administratif de l'UFR Droit et Sciences Politiques ; des consultations avec une gynécologue et une psychologue sont proposées aux étudiant.e.s.

Les informations de Médecine Préventive sont affichées dans le hall du bâtiment 17.

Le service d'Assistance Sociale peut être contacté au 03 26 91 38 81.

Notez également qu'une adresse spécifique a été mise en place par l'université pour les situations de harcèlement, discrimination ou violence : <https://signalement.univ-reims.fr/>

En réalisant un signalement sur cette adresse, il est possible de demander à être contacté.e par le service correspondant de l'université dans un cadre confidentiel ou bien de demander à garder l'anonymat.

Unités d'enseignement et éléments constitutifs

Chaque semestre nécessite la validation de plusieurs Unités d'Enseignement (UE), elles-mêmes éventuellement constituées d'Éléments Constitutifs (EC). Deux règles régissent l'obtention de ces différents éléments : la capitalisation et la compensation :

La capitalisation : la note obtenue à un élément constitutif, lorsqu'elle est supérieure à 10/20, est conservée d'une session d'examen à l'autre (session janvier-mai et session de juin), et d'une année sur l'autre en cas de redoublement.



Il n'y a pas de compensation entre UE au sein de la mention de Master.

Les crédits "ECTS" (*European Credits Transfert System*) permettent les échanges entre les universités françaises et les universités européennes. En effet, dans toutes les universités appliquant le LMD, la Licence est un diplôme valant 180 ECTS, 30 par semestre. Le Master vaut 120 ECTS, soit 30 par semestre également. Ces ECTS ont été attribués à chaque élément constitutif de chaque unité d'enseignement en fonction du nombre d'heures de cours effectuées en présence à l'université mais également en fonction du nombre d'heures que l'étudiant doit fournir en travail personnel. **N'oubliez donc pas que les cours magistraux et les travaux dirigés ne sont qu'une source d'informations qu'il vous faudra impérativement compléter par du travail et des recherches personnelles.**

Rôle de l'étudiant.e élu.e au conseil de Perfectionnement

En tant qu'élu.e au Conseil de Perfectionnement, l'étudiant.e doit faire le lien entre :

* les étudiant.e.s et les enseignant.e.s

- pour traiter les aspects pédagogiques (organisation, contenu des cours, absence, modalités de contrôle de connaissances, etc.).

- pour faire valoir les droits et devoirs des étudiant.e.s.

* les étudiant.e.s et l'administration (Département, UFR)

- afin d'être en mesure de connaître les règlements et l'organisation, pour pouvoir en expliquer le fonctionnement aux étudiants et les aider dans leurs démarches administratives.

- en restant en permanence en relation avec le secrétariat et la direction du Département pour transmettre les informations dans un sens comme dans l'autre.

L'étudiant.e élu.e fait un rapport sur ses interventions et les réponses reçues à ses collègues d'année. Le rapport peut être affiché sur le panneau des élu.e.s sous sa responsabilité.

Présentation générale des 2 années de Master

Description : Les objectifs scientifiques poursuivis par la formation de Master consistent à délivrer des connaissances (théoriques, cliniques, appliquées) empiriquement validées, de développer l'acquisition de la démarche hypothético-déductive et les méthodes qui s'y rattachent en vue d'asseoir les pratiques professionnelles sur des techniques ayant fait l'objet de validation scientifique (*evidence-based psychology*), mais aussi de conduire un projet de recherche. Les thèmes abordés concernent la psychopathologie et la neuropsychologie de l'adulte, les méthodes psychologiques d'évaluation et les techniques de prise en charge dans le champ de la psychopathologie et de la neuropsychologie cognitives de l'adulte. L'orientation du parcours a pour objectif l'acquisition de connaissances et de compétences dans le champ de l'évaluation et de la prise en charge des troubles cognitifs en psychopathologie et neuropsychologie de l'adulte. La part du socle commun est importante entre les différents parcours de la Mention de Master et comporte : des enseignements d'éthique et de déontologie, de l'anglais professionnel, de la méthodologie professionnelle autour de l'utilisation des outils du psychologue (entretiens, questionnaires, tests, échelles cliniques, etc.), de la méthodologie de la recherche comportant des enseignements de statistiques, des stages professionnels et de recherche accompagnés de supervision et de l'élaboration de rapport de stage, des travaux d'étude et de recherche (TER). Le déroulement des études s'effectue sur deux années (Master 1 et Master 2) avec un recrutement à l'entrée du Master (M1) via le portail national www.trouvermonmaster.gouv.fr.

Compétences acquises à l'issue de la formation : Les compétences disciplinaires acquises à l'issue de cette formation concernent la psychopathologie et la neuropsychologie cognitives (théories explicatives du fonctionnement psychique du normal au pathologique, de l'adulte à la personne âgée). En termes de compétences professionnelles elles relèvent de l'évaluation et de la prise en charge des perturbations cognitives associées aux grands troubles psychopathologiques et neuropsychologiques de l'adulte. Les compétences transversales sont celles associées aux différents outils du psychologue clinicien et du neuropsychologue (pratique du bilan psychologique, entretiens) aux connaissances des contextes institutionnels, à la mise en place de projets, à l'initiation de la démarche de recherche dans les champs de compétences précédemment cités dans le respect des règles éthiques et déontologiques de la profession. L'enseignement de l'anglais scientifique et professionnel constitue des compétences linguistiques supplémentaires. A l'issue de cette formation, les étudiant.e.s seront en mesure : d'identifier la présence et la nature des troubles cognitifs et neuropsychologiques ; de proposer une prise en charge (réhabilitation, stimulation, remédiation) adaptée à la personne, étayée théoriquement et empiriquement, et d'en évaluer son efficacité; d'interagir avec d'autres praticiens (psychiatres, neurologues, gériatres, etc.) en étant capable de présenter des informations tout en les adaptant au public visé ; de développer un travail en équipe ; de participer ou d'initier des recherches ; adopter une attitude professionnelle rigoureuse, éthique et déontologique.

Modalités d'enseignement : Enseignement en présentiel en formation initiale et en formation continue.

Stages : Plusieurs stages sont obligatoires ou optionnels au cours des deux années de Master : 1/ un stage professionnalisant de 200h au semestre 2 (Master 1) ; 2/ un stage professionnalisant d'au moins 500h au semestre 4 (Master 2) nécessaire pour prétendre au titre de psychologue ou un stage recherche de 250h au semestre 4 (Master 2). La réalisation de stages supplémentaires à l'initiative est possible.

Admission

Prérequis obligatoires : Le titre de psychologue ne peut être validé que pour les titulaires d'une Licence et d'un Master (Master 1 & 2) de psychologie.

Centres d'intérêt nécessaires : Neuropsychologie, Psychopathologie, Neurosciences, Méthodologie expérimentale.

Procédure de candidature : Dossier de candidature (*Curriculum vitæ*, lettre de motivation avec projet professionnel, résumé du TER de L3 s'il existe, relevé de notes L1, L2, L3, attestation et / ou évaluation par les maîtres de stage pour l'ensemble des stages effectués,...).

Examen des dossiers : 3 étapes

Examen du dossier académique éventuellement suivi d'une audition, éventuellement suivie d'un classement sur liste principale (qui vaut admission) ou sur liste complémentaire.

Admission en 2nde année de master après validation de la 1^{ère} année de Master

Et après...

Insertion professionnelle

Poursuites d'études : Doctorat

Attention particulière portée à la fraude aux examens et au plagiat



La validation des 1^{ère} et 2^{ème} années de Master repose sur l'obtention des différentes UE composant chaque année qui relèvent à la fois de contrôles continus, d'examens terminaux, de dossiers, de mémoires et rapports de stage accompagnés en Master 2 de soutenance orale. Pour toutes ces épreuves, les règles concernant la fraude aux examens et le plagiat s'appliquent.

Extrait du « Guide des études » URCA

I- La fraude aux examens et en contrôle continu.

« La fraude aux examens ou en contrôle continu est régie par les dispositions du décret n°92-657 du 13 juillet 1992. Les cas de fraude aux examens sont obligatoirement examinés par la section disciplinaire de l'université composée de membres enseignants et étudiants issus du Conseil d'Administration de l'université.

En cas de substitution de personnes ou de troubles affectant le déroulement des épreuves, l'expulsion de la salle peut être prononcée par le président de l'université ou son représentant.

Le jury ne peut se substituer à la section disciplinaire pour sanctionner le candidat, par attribution, par exemple de la note zéro. Le jury traite donc la copie de l'auteur de la fraude comme les autres copies et délibère sur ses résultats dans les mêmes conditions que pour les autres candidats.

En cas de flagrant délit, le surveillant responsable de la salle prend toute mesure pour faire cesser la fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats. Il procède à la saisie du ou des documents ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits. Il dresse un procès-verbal (rapport détaillé) contresigné par les autres surveillants et, s'il accepte, par le candidat.

Si l'étudiant refuse de contresigner le procès-verbal, il en est fait mention sur ce dernier.

Par ailleurs, dans l'attente de la décision de la section disciplinaire, le jury délibère normalement sur les résultats du candidat.

Aucun certificat de réussite, ni aucun relevé de notes n'est délivré avant que la section disciplinaire ne se soit prononcée.

La section disciplinaire, saisie par le président de l'université, se prononce sur les sanctions suivantes après avoir permis au candidat de présenter sa défense :

1. L'avertissement
2. Le blâme
3. L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de 5 ans (sursis possible si l'exclusion n'excède pas 2 ans)
4. L'exclusion définitive de l'établissement
5. L'exclusion de tout établissement public pour une durée maximale de 5 ans
6. L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur

Toute sanction entraîne automatiquement pour l'intéressé la nullité de l'épreuve correspondante à la fraude. La section disciplinaire peut également décider de la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examens pour l'étudiant concerné.

Par ailleurs, si un diplôme a été délivré entre temps, l'administration peut décider du retrait du diplôme si après la nouvelle délibération du jury, l'étudiant n'obtient pas le diplôme. Ce retrait devra être motivé et l'intéressé devra avoir été en mesure de présenter sa défense par écrit et oralement ».

II- Le plagiat

Les articles de revues, les ouvrages, les notes de cours fournis par l'enseignant.e, les mémoires de recherches d'ancien.ne.s étudiant.e.s quel que soit leur niveau sont protégés par le droit de propriété intellectuelle (articles L122.4, L 335.2 et L 335.10 du code de la propriété intellectuelle). L'utilisation du contenu de ces documents est donc réglementée et ce quelle que soit la façon dont vous vous êtes procurés le document (achat personnel en librairie, emprunt à la BU, consultation sur des sites internet).

Définition : Action du plagiaire, vol littéraire, copie, emprunt, imitation. (Le Petit Robert). Il s'agit de la reproduction complète ou partielle de phrases, de figures, de schémas extraits de documents cités ci-dessus sans précision de l'auteur ou de la source. D'un point de vue juridique, le plagiat est un délit (Article L.122-4 du code de la Propriété intellectuelle).

« En cas de soupçon de plagiat, l'enseignant.e doit informer la scolarité de sa composante et lui communiquer les éléments dont il dispose. Le plagiat est constitué lorsque l'étudiant.e a rendu un travail qui ne permet pas de distinguer sa pensée propre d'éléments d'autres auteurs : il peut se caractériser par l'absence de citation d'un groupe de mots consécutifs (à partir de cinq), par la reformulation ou la traduction, par la copie.

Lorsqu'un plagiat est constaté, le mémoire ou le rapport de stage sont corrigés normalement. La section disciplinaire est saisie.

ATTENTION, d'un point de vue juridique, le plagiat est un délit : « Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est un délit. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque ». Article L.122-4 du code de la Propriété intellectuelle.

La façon la plus efficace d'éviter le plagiat est dans un premier temps de chercher à comprendre ce que vous lisez dans différents articles, chapitres d'ouvrages, etc.. Dans un second temps, vous devez chercher à formuler une synthèse de ces arguments avec vos propres mots, même s'ils vous semblent imparfaits. Si vous voulez étayer un argument en citant un extrait d'article, vous devez mettre cet extrait entre guillemets, puis préciser immédiatement après l'extrait, l'auteur, la date de publication et la page d'où est extraite la phrase citée. Si vous préférez reproduire une figure présentant des résultats sur lesquels vous allez vous appuyer plutôt que rédiger un long paragraphe, vous devez de la même manière préciser à côté du titre de la figure, le nom de l'auteur, l'année de publication et la page d'où est extraite cette figure. Pour les mémoires et rapports de stage, notez toutes les références bibliographiques au fur et à mesure de vos lectures.

Des mesures de vérification de plagiat sont mises en place au niveau des mémoires de recherche, des rapports de stage et des contrôles continus.

Par ailleurs, pour les mémoires et rapports de stage, vous devrez remplir et insérer dans vos documents une déclaration anti-plagiat.

Stages

A savoir avant de commencer vos stages

Contexte légal de la réalisation des stages

Les stages sont encadrés par la loi n°2014-788 du 10 juillet 2014 « *tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires* ». Ils donnent lieu à une gratification obligatoire lorsqu'ils atteignent une durée :

- de 2 mois consécutifs ou non ;
- de 44 jours ou de 308 heures.

La durée du ou des stages ou formation effectués en milieu professionnel est de **6 mois** maximum par organisme d'accueil et par année d'enseignement. Cette durée est déterminée en tenant compte de votre présence effective dans l'organisme d'accueil de la façon suivante :

- 7 heures de présence, consécutives ou non, équivaut à une journée de présence,
- 22 jours de présence équivaut à 1 mois.

Par conséquent, la durée de 6 mois de stage est atteinte dès lors que vous avez accompli, durant l'année d'enseignement, **924 heures** de présence effective dans l'organisme d'accueil.

Vous avez droit au versement d'une gratification dans les conditions suivantes :

- votre stage dans le même organisme est supérieur à 2 mois consécutifs,
- votre stage dans le même organisme est supérieur à 2 mois non consécutifs, au cours d'une même année scolaire ou universitaire.

Si votre stage ne dépasse pas 2 mois, le versement d'une gratification est facultatif. Le montant versé par l'organisme d'accueil est fixé :

- soit par convention de branche ou par accord professionnel étendu,
- soit, à défaut, par des dispositions réglementaires. Dans ce cas, le montant minimum varie en fonction de la date de signature de la convention de stage.

Le montant minimum versé au stagiaire pour chaque heure de présence effective est de 3,75 €. Ce montant minimum est versé en l'absence de convention de branche ou d'accord professionnel étendu. Pour les stages dont la durée est supérieure à 2 mois, la convention de stage doit prévoir la possibilité de congés et d'autorisation d'absence au bénéfice du stagiaire.

- Conventions de stage

Tout stage doit faire l'objet d'une « convention de stage » liant par signatures les responsables universitaires, les responsables garants du stage et l'étudiant.e lui/elle-même. **Le-la stagiaire ne peut aller sur son lieu de stage tant que les conventions ne sont pas signées.**

Au **minimum 2 semaines avant le début du stage**, les conventions de stage doivent être déposées, **une fois complétées et signées par les différentes parties**, au secrétariat du Master de Psychologie (aux horaires d'ouverture) pour signature de Mme Waldegaray, directrice de l'UFR Lettres et Sciences Humaines.

La convention de stage est **valable pour une durée spécifique** : l'étudiant.e ne peut aller sur le lieu de stage au-delà de la date de fin de stage. Si nécessaire, il-elle peut demander une prolongation de stage auprès du secrétariat.

Les conventions doivent être remplies via l'application Esup-Stage : <https://stage.univ-reims.fr>

Contexte pédagogique de la réalisation des stages

- Le stage exigé dans le cadre de la validation du M1 est de 200 heures et se déroule globalement sur les premières semaines du semestre 2. Il pourra être réalisé en France ou à l'étranger. Le stage d'au moins 500h en M2 est encadré par un.e psychologue ayant au moins 3 ans d'expérience professionnelle.
- Tout stage (obligatoire – professionnalisant ou de recherche–, optionnel) est encadré par un.e maître de stage universitaire (pour le stage obligatoire il s'agira, en Master 1 de votre directeur/trice de mémoire de recherche et, en Master 2, du responsable du parcours de la Mention) et un.e professionnel.le. Le stage sera évalué par le/la professionnel.le à l'aide du carnet de stage et par le tuteur.trice universitaire (rapport de stage). Une copie de l'évaluation faite par le/la professionnel.le sera fournie à l'étudiant.e.
- Les stages réalisés dans le cadre du stage obligatoire auprès des psychologues exerçant une activité libérale sont limités à un volume horaire de 100h.
- Le stage de M2 doit nécessairement être réalisé auprès d'un.e professionnel.le n'ayant pas encadré l'un des stages antérieurs (Licence, M1).

L'objectif principal des stages est de permettre l'acquisition et le développement des connaissances et compétences professionnelles requises pour le métier de psychologue dans ses différentes modalités d'exercice, et de permettre à l'étudiant.e stagiaire d'atteindre une autonomie en vue d'une insertion professionnelle.

Stage de Master 1

Compétences à acquérir ou à approfondir :

Le stage obligatoire de la 1^{ère} année de Master a pour objectif de permettre aux étudiant.e.s de découvrir les différentes structures d'exercice du métier de psychologue clinicien, les outils psychologiques et de prendre contact avec la population des « usagers » de la psychologie (le terme « usagers » est utilisé pour couvrir l'ensemble des populations qu'un.e étudiant.e de M1 pourra rencontrer au cours de son stage selon la nature de celui-ci). L'étudiant.e doit avoir l'opportunité d'observer des situations cliniques et la mise en place, en lien avec les spécificités de la situation, de stratégies d'évaluation, de modalités d'intervention ou d'accompagnement auprès des usagers. L'étudiant.e stagiaire accompagnera le/la professionnel.le dans ses différentes missions et pourra, éventuellement, l'assister (accueil des personnes, observation et écoute lors d'entretiens, observation et/ou participation à l'évaluation psychologique). Ces missions seront définies en amont dans la convention de stage, dépendront à la fois des pratiques du/de la professionnel.le, de l'expérience et de l'autonomie de l'étudiant.e stagiaire.

A l'issue du stage, sur la base d'une observation active ou d'une réelle expérience (laissée à l'appréciation du/de la tuteur.trice de stage), l'étudiant.e devra être capable de mesurer les enjeux de la pratique psychologique, d'utiliser les outils auxquels il/elle aura pu être familiarisé.e, et être engagé.e dans un processus de progression pour prétendre devenir psychologue.

Encadrement : L'enseignant.e maître de stage assurera un suivi, par contact téléphonique et/ou par mail, auprès du/de la tuteur.trice professionnel.le. Celui/celle-ci pourra à tout moment prendre contact avec le tuteur.trice universitaire en disposant de ses coordonnées.

Evaluation : L'étudiant.e rédigera un rapport de stage qui sera remis au/à la tuteur.trice universitaire et fera l'objet d'une notation. Le stage sera évalué qualitativement par le/la tuteur.trice professionnel au moyen du carnet de stage. La présence et l'assiduité aux séances de supervision seront intégrées dans l'évaluation.

Stage de Master 2

Compétences à acquérir ou à approfondir :

Le stage obligatoire de 2^{ème} année de Master est un stage en responsabilité d'une durée d'au moins 500 heures. L'étudiant.e prend part activement aux missions du psychologue (conduite de bilan, entretien, réunion, etc.). Il/elle devra être autonome dans la réalisation de son travail ainsi que dans la transmission des informations. Au

cours de ce stage l'étudiant.e affine ses compétences pratiques et acquiert des compétences réflexives nécessaires à l'activité du psychologue.

Encadrement : Le/la tuteur.trice professionnel.le, titulaire du titre de psychologue, aura au moins 3 ans d'expérience professionnelle. Dans le cas d'un.e tuteur.trice ayant moins de 3 ans d'expérience professionnelle, un praticien-référent ayant au moins 3 ans d'expérience professionnelle supervisera le stage. L'enseignant.e maître de stage assurera un suivi, par contact téléphonique et/ou par mail, auprès du/de la tuteur.trice professionnel.le. Celui/celle-ci pourra à tout moment prendre contact avec l'enseignant.e référent.e en disposant de ses coordonnées.

Evaluation : L'étudiant.e rédigera un rapport de stage qui fera l'objet d'une soutenance selon les modalités définies par l'arrêté du 19 mai 2006. Les attestations de stage sont jointes à ce rapport de stage, elles doivent être signées par les tuteurs/trices et comportent la mention du volume horaire du stage. Le stage sera évalué qualitativement par le/la tuteur.trice au moyen du carnet de stage. La présence et l'assiduité aux séances de supervision seront intégrées dans l'évaluation. La notation prend la forme d'un *quitus*.

Dans tous les cas, les activités du stagiaire se déroulent sous la responsabilité du/de la tuteur.trice professionnel.le de l'organisme d'accueil dans le respect des missions qui ont été définies et du code de déontologie des psychologues. L'étudiant.e stagiaire est accompagné.e par le/la tuteur.trice et ne supplée pas à une surcharge de travail. L'encadrement peut prendre différentes formes (entretiens, échanges, mails). Au moindre problème, l'un des signataires de la convention doit prendre contact avec soit notre université soit l'organisme d'accueil (cf. coordonnées dans la convention de stage et dans le carnet de stage). Des rencontres doivent être dédiées à la discussion sur l'expérience de l'étudiant.e stagiaire et les situations qu'il/elle rencontre.

L'étudiant.e stagiaire de M1 ne peut en aucun cas avoir la responsabilité de psychothérapies.

Les mémoires

Au cours de votre cursus, deux mémoires de recherche seront à réaliser, un en Master 1 et un en Master 2. Une seule soutenance orale ponctuera la fin du cursus en Master 2. Le mémoire de Master 1 sera donc évalué, sans soutenance, par le/la directeur.trice de mémoire à l'aide d'une grille d'évaluation commune à tou.te.s les enseignant.e.s-chercheur.e.s de la Mention. Dans ce contexte, nous avons envisagé une organisation souple du contenu du mémoire de Master 1 avec l'idée que l'étudiant.e investigue la même thématique en M1 et M2 (sauf cas particulier), et, qu'en fonction de la thématique de mémoire et du/de la directeur.trice de mémoire, le début de recueil de données puisse se faire en Master 1 ou, à défaut en Master 2. Par conséquent, les conseils de rédaction donnés ci-après seront à adapter en fonction du travail réalisé. Les thématiques de recherche proposées par l'équipe pédagogique se trouvent plus loin dans le livret, mais n'hésitez pas à vous rapprocher rapidement de l'équipe pédagogique. **En master 1, le mémoire peut donc être un travail de synthèse aboutissant sur la formulation d'hypothèses de recherche et l'élaboration d'une méthodologie, ou un travail empirique incluant un recueil de données, leur traitement statistique et leur discussion au regard de la littérature. Quel que soit le format de mémoire, celui-ci doit respecter la longueur de 6000 mots \pm 15%. Notez que les fichiers et bases de données ainsi que les protocoles sont la propriété du laboratoire C2S et doivent être remis au/à la directeur.trice de mémoire, au plus tard le jour de la soutenance du mémoire.**



Consignes de rédaction du document écrit

Les consignes qui suivent concernent le document écrit et sont à adapter, en fonction des recommandations du/de la directeur.trice de mémoire, selon la nature du travail réalisé. Les consignes pour préparer la soutenance orale de M2 sont présentées plus loin. Le TER est un document écrit de **6000 mots maximum**, rédigé en Times New Roman, taille 12, interligne 1.5. Il peut comporter des graphiques et/ou des tableaux insérés dans le corps du texte. Chaque tableau ou figure est numéroté et comporte une légende explicite. Le titre des tableaux est situé en haut du tableau. Celui des figures ou des graphiques doit apparaître en bas. Le plan est le suivant :

Déclaration anti-plagiat (le modèle se trouve en fin de livret)

- 1) La **page de garde**.
- 2) Le **sommaire**.
- 3) Le **résumé** en français de **150 mots** et en anglais de **150 mots** également. Cinq mots-clés et 5 keywords.
- 4) **L'introduction** et, dans la continuité, **l'état de l'art** que vous pourrez décliner en sous-parties en fonction de la problématique. Durant cette partie, vous devez faire preuve de synthèse en vue de faire émerger une problématique claire.
- 5) Les **hypothèses générales**
- 6) La partie « **Méthode** » :
 - Participants : nombre de participants, description sociodémographique, critères d'inclusion et d'exclusion ;
 - Matériel : outils utilisés (description des différents outils : construction, consigne, validation, etc.) ;
 - Procédure : description de la manière dont l'expérience se déroule ainsi que présentation de la méthode de recueil des données. Les sections « matériel » et « procédure » peuvent être fusionnées ;
 - Procédure d'analyse des données (hypothèses opérationnelles, plan d'analyse ; tests statistiques ; logiciel statistique).

Le TER présente le travail fini, il doit donc être rédigé au passé et non pas au futur car la recherche a déjà eu lieu.

7) La partie « **Résultats** ». Les résultats impliquent **ou non** des statistiques selon le type de mémoire. Lorsque des hypothèses claires ont été formulées, les résultats sont présentés dans l'ordre de l'énoncé des hypothèses opérationnelles.

Pour chaque hypothèse, on présentera dans l'ordre :

- La méthode d'analyse des résultats ainsi que le plan de l'analyse (plan, variables...),
- Les tableaux et graphiques obtenus,
- Les résultats des tests statistiques si des statistiques ont été calculées.

Attention à ne pas présenter le même résultat de multiples fois sous de multiples formes (texte, tableau, graphique) → il faut choisir.

La séquence ci-dessus pourra être utilisée dans le cas d'une étude exploratoire. Aucune conclusion ne doit être formulée dans cette partie.

8) La **Discussion** doit être structurée de la façon suivante :

- **Résumé des objectifs de l'étude et synthèse des résultats** : pour chaque hypothèse, les résultats sont d'abord résumés puis confrontés aux hypothèses. Aucune valeur statistique n'est présentée dans cette partie.
- **Interprétation des résultats** en les situant par rapport à la littérature mentionnée dans la revue de la littérature
- **Implications théoriques et cliniques** des résultats
- **Limites** de l'étude, critiques méthodologiques
- **Ouverture** vers des recherches futures et des implications pratiques.

9) **Conclusion**

10) **Liste des références**

Au moins 20 références présentées selon les **normes de l'APA** : tout ce qui est cité dans le corpus de votre mémoire, et seulement ce qui y est cité, doit figurer dans la liste des références. Ce site vous permet de consulter comment citer, selon les normes de l'APA, chaque type de références :

<https://bib.umontreal.ca/citer/apa?tab=108>

Notez qu'il est d'usage d'inclure une **page de remerciements** (brève et sobre) avant le sommaire.

Le Manuel de publication de l'APA, dont la version actuelle est la 7^{ème}, est un outil précieux non seulement pour la notation des références bibliographiques mais aussi les principes d'écriture scientifique, la mise en forme des documents rédigés ou encore la présentation des résultats (notation des statistiques, tableaux et figures). Il se trouve à la BU.



La soutenance orale du TER en Master 2

Pour l'étudiant.e, il s'agit de présenter en 10 minutes à l'aide obligatoirement d'un diaporama les éléments essentiels du travail (Il est conseillé de réaliser des diapositives avec peu de texte) tout en essayant de prendre de la distance par rapport à son écrit. Sur ce plan, il convient d'éviter de rester prisonnier de la chronologie du texte, à travers un discours qui s'apparente à une simple lecture commentée des diapos. Il est préférable de s'attacher plutôt à bien dégager les éléments essentiels du travail tout en ayant déjà un point de vue critique sur son propre écrit. Après cette présentation, l'étudiant.e devra répondre à des questions spécifiques ou générales.

Le TER donnera lieu à une note correspondant au document écrit et une note correspondant à la prestation orale. La note du document écrit portera sur la qualité du document fourni (clarté de l'argumentation théorique et des hypothèses, pertinence dans la description des outils méthodologiques et des résultats présentés, capacité à intégrer son travail aux travaux antérieurs, qualité du français et de l'orthographe, respect des normes de présentation). La seconde note portera sur la qualité de la prestation orale (clarté de l'exposé, aisance, maîtrise des concepts et du domaine de recherche, capacité d'adaptation dont l'étudiant.e fait preuve pour défendre les points de vue assumés dans son travail).

Le TER fait l'objet d'une double évaluation : du document écrit et de la soutenance orale devant un jury composé de 2 enseignant.e.s chercheur.e.s: le/la directeur.trice du mémoire et un.e autre enseignant.e de la Mention de Master.

Rédaction du rapport de stage

En Master 1, la validation du stage repose sur l'évaluation effectuée par le/la tuteur/tutrice de stage et l'évaluation du rapport de stage faite par le/la maître de stage universitaire. Soignez votre rapport de stage qui doit être correctement rédigé (cf. ci-après) et suivre le plan. Ce rapport doit rendre compte de votre capacité à prendre de la distance vis-à-vis de votre expérience.

A la fin de ce livret, se trouve une déclaration du respect du code de déontologie qui doit être remplie et insérée dans les rapports de stage.



Règles de présentation du rapport de stage

Le rapport est de 25 pages maximum, imprimé avec la police Times New Roman 12, interligne 1,5. Il comporte 4 parties principales :

1. Présentation du lieu de stage (2 pages maximum)
2. Projet de stage : objectifs définis en amont avec les tuteurs (professionnels et universitaires, le cas échéant) (2 pages minimum)
3. Bilan de stage
 - 3.1. Ce qui a pu être réalisé (nouvelles connaissances, limites)
 - 3.2. Ce qui n'a pas pu être réalisé et pourquoi (analyse des circonstances particulières appréhendées par le stagiaire)
 - 3.3. Aspects professionnels non appréhendés pendant le stage
 - 3.4. *Réflexions personnelles (par rapport à la pratique, aux outils, au code de déontologie). Cette partie doit contenir vos réflexions concernant la manière dont vous avez vécu votre stage et ce que vous en avez tiré sur vous-même, étant donnés vos objectifs dans le cadre du stage et de votre projet professionnel. Cette partie doit être particulièrement développée de sorte à mettre en évidence votre propre expérience au cours de votre stage.*

4. Conclusion (1 page) : objectifs futurs à atteindre (autres stages), bilan.

5. Références bibliographiques

Le carnet de stage

L'ensemble des stages (M1 & M2) est consigné dans le **carnet de stage** à remplir par l'étudiant.e, le/la professionnel.le encadrant le stage qui doit signer le carnet.. Le carnet de stage rempli est obligatoire pour l'évaluation du stage. Il doit donc être remis en même temps que le rapport de stage auprès du tuteur.trice universitaire.

Thématiques de TER proposées par les enseignant.e.s - chercheur.e.s de la Mention et du laboratoire C2S

Véronique Baltazart

Dans la problématique très générale de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, l'objectif est d'étudier l'influence de la valence émotionnelle des mots (*cadeau vs. prison*) dans la construction du lexique orthographique chez les enfants dyslexiques d'âge scolaire.

Leila Bensalah

La distraction et la rumination sont deux stratégies cognitives d'auto-régulation émotionnelle (ARE) qui sont liées positivement et négativement (respectivement) à la dépression, d'où l'importance d'étudier ces stratégies assez tôt dans le développement. Pourtant, les recherches sur l'enfant scolarisé sont rares et aucune ne s'intéresse aux enfants de 6-7 ans alors que c'est la période durant laquelle, les enfants progressent dans leur capacité en théorie de l'esprit (TdE) définie comme le fait d'attribuer des états mentaux à soi-même et à autrui. On pourrait alors penser que la TdE pourrait avoir un rôle majeur dans le déploiement des stratégies d'ARE. L'objectif consistera donc à étudier le lien entre la TdE et les stratégies d'ARE de distraction et de rumination chez les enfants de 6 à 7 ans. Cette thématique est menée en collaboration avec Mme Declercq. Le travail consistera à recueillir des données en individuel auprès d'enfants de 6 et 7 ans dans des écoles primaires.

Chrystel Besche-Richard

Thématique 1 (en collaboration avec Sabrina Julien-Sweerts). Validation de la version française du Dymorphic Concern Questionnaire. Le trouble Obsession d'une Dysmorphie Corporelle (ODC) est un trouble handicapant apparaissant le plus souvent durant l'adolescence. Il impacte considérablement la qualité de vie des jeunes et leur vie sociale. Alors que l'ODC semble être un facteur de risque important de suicide et d'échec scolaire, il est paradoxalement sous diagnostiqué, notamment en France où aucune échelle n'est encore validée. L'objectif de cette étude est la validation de la version française du Dymorphic Concern Questionnaire (DCQ), auto-questionnaire mesurant l'intensité de la symptomatologie de l'OCD.

Possibilités d'encadrement de plusieurs étudiant.e.s sur cette thématique.

Thématique 2 (en collaboration avec le service de pédopsychiatrie du CHU de Reims). Evaluation de l'efficacité d'un programme métacognitif sur la dépression du péri-partum. La période du péri-partum peut être considérée comme difficile pour les femmes, puisqu'il s'agit d'une période de transition au cours de laquelle se développe une vulnérabilité aux troubles psychiatriques et notamment aux troubles dépressifs caractérisés. La dépression avec début lors du péri-partum (DPP) concerne 10 à 20% des femmes ayant accouché. Les patientes présentant une DPP ont des difficultés métacognitives, i.e. des difficultés à identifier, contrôler et évaluer leurs propres activités cognitives. Au regard de la littérature scientifique, les objectifs de cette étude sont, en premier lieu, de démontrer l'efficacité d'un thérapie métacognitive (D-MCT,

Jelinek, Hauschildt, Moritz, & Dubreucq, 2016) chez des femmes présentant une dépression du post-partum. Puis, en second lieu, d'examiner les effets de cette thérapie sur les interactions mère-enfant.

Possibilités d'encadrement de 3 étudiant.e.s maximum sur cette thématique qui nécessite une formation en ligne gratuite et en anglais.

Thématique 3. Exploration du biais cognitif « saut aux conclusions » en population générale en lien avec les expériences infra-cliniques psychotiques. Qui n'a pas été, au moins une fois, trompé par son cerveau et par les interprétations hâtives que nous produisons parfois en réponse à des situations de l'environnement ? Tirer des conclusions en s'appuyant sur un nombre trop limité d'éléments du contexte situationnel est un biais cognitif commun dénommé le « saut aux conclusions ». Le saut aux conclusions est un biais de raisonnement qui se caractérise par une tendance à prendre des décisions en s'appuyant sur une collecte limitée de données liées au contexte. Selon les modèles de psychopathologie cognitive, le « saut aux conclusions » est impliqué dans la formation, et dans le maintien des pensées délirantes.

Possibilités d'encadrement de plusieurs étudiant.e.s sur cette thématique.

Thématique 4. L'impact du Michael's Game sur le biais cognitif de saut aux conclusions, l'insight cognitif et l'auto-stigmatisation chez des personnes avec un trouble du spectre de la schizophrénie.

Le Michael's Game (MG) a pour rôle de travailler de façon spécifique le raisonnement par hypothèse, les personnes pourraient alors être capables de proposer des hypothèses alternatives face à certaines situations. Les recherches portant sur le Michael's Game ont montré qu'il y avait un effet sur la réduction des croyances délirantes. Étonnamment, jusqu'à présent, aucune étude n'a examiné les effets du MG sur le saut aux conclusions. De plus, le faible nombre d'études menées et les résultats divergents liés à l'insight cognitif mettent en évidence la nécessité de reproduire les études antérieures afin de mieux comprendre ses effets. L'auto-stigmatisation étant en relation médiatrice (Belvederi Murri et al., 2016) et bidirectionnelle avec l'insight cognitif (Lien et al., 2018 ; Vidović et al., 2016), il pourrait être important d'examiner de quelle façon le MG peut avoir des effets sur ces processus.

Possibilités d'encadrement de 3 étudiant.e.s maximum sur cette thématique.

Thématique 5. Processus d'intégration contextuelle des informations sémantico-prosodiques au cours d'un paradigme d'amorçage en potentiels évoqués cognitifs (ERP) chez des personnes avec un diagnostic de schizophrénie ou de bipolarité. Dans cette étude, nous questionnons les processus d'intégration contextuelle en langage littéral à l'aide d'un paradigme d'amorçage sémantico-prosodique. L'analyse de l'amplitude de la N400 montre, chez les participants sains, une sensibilité à la congruence sémantico-prosodique. En effet, Schirmer et al. (2002, 2005) mettent en évidence que la congruence entre la valence émotionnelle et la prosodie émotionnelle facilite l'intégration contextuelle. Il s'agit d'étudier l'intégration sémantico-prosodique en ciblant certaines composantes des ERP. Dans ces situations, nous supposons que la congruence entre des informations sémantiques et des informations prosodiques faciliteront l'intégration contextuelle chez des personnes avec un diagnostic de schizophrénie ou de bipolarité.

Possibilités d'encadrement d'un.e étudiant.e sur cette thématique.

Thématique 6. Validation d'un nouvel outil d'évaluation de l'empathie à la douleur. La littérature récente sur le fonctionnement de l'empathie en lien avec les états de stress post-traumatique apporte des résultats contrastés invitant à poursuivre les recherches en s'appuyant sur la diversité des modèles théoriques liés au concept d'empathie. L'empathie à la douleur constitue l'un de ses cadres conceptuels au sein duquel a été récemment développée une échelle d'auto-évaluation, the Empathy for Pain Scale (EPS) (Guimmarra et al., 2014). Afin de poursuivre les travaux sur l'empathie dans les états de stress post-traumatique en population militaire, nous avons besoin de valider la version française de cette étude auprès de la population générale.

Possibilités d'encadrement de plusieurs étudiant.e.s sur cette thématique

Stéphanie Cailliès

Thématique 1 : Tester l'efficacité d'une stimulation sensori-tonique (par massage) de nouveaux nés grand-prématurés sur le développement des pré-requis de la cognition sociale. Ce projet de recherche est mené en collaboration avec le Dr Gauthier Loron du CHU de Reims.

Thématique 2 : Traitement du langage pragmatique chez des enfants ou adultes avec ou sans pathologie.

Christelle Declercq

- Développement des compétences émotionnelles dans le développement typique ou dans les troubles du développement intellectuel,
- Compréhension du langage figuré (ironie ou métaphore) chez l'enfant, monolingue ou allophone
- Evaluation des fonctions exécutives chez l'enfant âgé de 3 à 6 ans au développement typique ou non
- Etude des relations entre l'attachement et le développement des compétences pragmatiques

Fabien Gierski

Les thématiques proposées s'inscrivent dans le cadre de la neuropsychologie et de la psychopathologie cognitive des conduites addictives.

- Etude du fonctionnement cognitif (mémoire, fonctions exécutives, cognition sociale, régulation émotionnelle) et métacognitif dans les conduites addictives (alcool, cannabis, tabac, *binge eating*, *binge watching*, jeux).
- Phénomène de craving et présence d'indices dans l'environnement.
- Concept de soi et consommation d'alcool.
- Prévention des conduites addictives.
- Etude des répercussions cognitives du syndrome d'apnées obstructive du sommeil.
- Elaboration et validation de tests et d'échelles neuropsychologiques et psychopathologiques.

NB : le choix de la thématique est libre, mais la possibilité de réalisation se fera au regard des projets déjà en cours et de la faisabilité du projet (recrutement, autorisations légales...).

Références

- Gierski, F., Stefaniak, N., Benzerouk, F., Gobin, P., Schmid, F., Henry, A., Kaladjian, A., Naassila, M. (2020). Component process analysis of verbal memory in a sample of students with a binge drinking pattern. *Addictive Behaviors Reports*, 12, 100323.
- Gierski, F., Quertemont, E., Naassila, M. (2018). Les conduites d'alcoolisation chez les adolescents. In Besche-Richard C. (Ed) *Psychopathologie cognitive – Enfant, adolescent, adulte*. Paris : Dunod, p. 307-326.
- Chakroun-Baggioni, N., Corman, M., Spada, M. M., Caselli, G., & Gierski, F. (2017). Desire thinking as a confounder in the relationship between mindfulness and craving: Evidence from a cross-cultural validation of the Desire Thinking Questionnaire. *Psychiatry research*, 256, 188–193.
- Gierski, F., Spada, M.M., Fois, E., Picard, A., Naassila, M., Van der Linden, M. (2015). Metacognitions about alcohol use among university students: Psychometric properties of the PAMS and NAMS French versions. *Drug and Alcohol Dependence*, 153,78–85.
- Battaglia, N. & Gierski, F. (Eds.) (2014). *L'addiction chez les adolescents : psychologie des conduites addictives*. Paris : De Boeck - Solal (collection "Troubles du développement psychologique et des apprentissages").

Pamela Gobin

Langage et émotions chez l'enfant ou l'adulte

Lecture et émotions dans la dyslexie

Emotions et troubles neuro-développementaux

Entraîner les compétences émotionnelles chez les enfants typiques ou atypiques

Emotions et pédagogie : impact sur les apprentissages

Audrey Henry

Étude de la cognition sociale dans la population saine, les pathologies neurologiques ou psychiatriques :

- Reconnaissance des émotions faciales et Théorie de l'esprit dans la population saine et/ou psychiatrique, analyse comportementale et/ou physiologique en eye-tracking
- Cognition sociale (compétences émotionnelles et théorie de l'esprit) chez les adolescents et les adolescents impliqués dans le harcèlement scolaire
- Biais d'attribution d'intentions, inhibition de sa propre perspective dans les pathologies neurologiques (traumatisme crânien, sclérose en plaques)

Sabrina Julien-Sweerts

Thème 1 : Binge eating disorder (BED), surpoids, obésité

- Contribution à la compréhension des processus psychologiques favorisant ou maintenant les problèmes alimentaires de type BED, le surpoids ou l'obésité (restriction cognitive, alimentation émotionnelle, événements potentiellement traumatiques...).
- Grossophobie
- Prises en charge psycho-corporelles
- Validation d'outils (restriction cognitive)

Thème 2 : Les autres troubles des conduites alimentaires et orthorexie

Thème 3 : Supervision & Thérapies cognitivo-comportementales

Fabien Legrand

-Mécanismes explicatifs des effets antidépresseurs de l'exercice physique ;

- Exploration de la variabilité des effets de l'exercice physique aigu sur l'état émotionnel ou la performance cognitive

Isabella Morrone

Ma thématique de recherche porte sur le vieillissement normal et sur les pathologies neurodégénératives et en particulier sur le trouble neurocognitif majeur dû à la maladie d'Alzheimer. Les différents axes d'études sont les suivants:

- Cognition sociale (émotions, théorie de l'esprit, empathie) le vieillissement normal et les troubles neurocognitifs majeurs
- Troubles cognitifs dans troubles neurocognitifs majeurs
- Qualité de vie dans les troubles neurocognitifs majeurs

Ali Oker

Sujet 1:

Les expressions faciales et l'intentionnalité chez les personnes âgées: Lors d'une interaction sociale dyadique, un fonctionnement cognitif typique exige, entre autres, la reconnaissance des intentions d'autrui grâce à un certain nombre de traitement d'informations comme la reconnaissance des expressions faciales. Or, chez les personnes âgées sans pathologie apparente (DTA par exemple), la compréhension d'intentions est perturbée (Pezzuti et al., 2015), on ne sait pas forcément si c'est lié aux difficultés de reconnaître les expressions faciales ou un trouble secondaire lié à la théorie de l'esprit. Dans ce projet réalisé avec les agents virtuels animés, notre but est de tenter de délimiter la part de la responsabilité de ces constructions (la reconnaissance faciale et la théorie de l'esprit) en fonction du test de MMSE (Mini Mental State Examination) dans un travail expérimental qui propose une interaction aux personnes âgées. L'intérêt principal est de découvrir, si une évaluation virtuelle basée sur ces constructions peut être administrée auprès des personnes âgées autonomes dans un but de découvrir les vulnérabilités de chacun.e.

Sujet 2:

L'effet de distinctivité dans la mémoire à long terme: Depuis longtemps, il est largement admis que la mémoire épisodique traite les informations distinctes différemment, résultant un meilleur rappel de ceux-ci (von Restorff, 1933). Or, de son indépendance spatio-temporelle, il est formulé dans la littérature que cet effet ne peut pas être observé lors des tâches de la mémoire sémantique telle que la catégorisation. En parallèle, le traitement mnésique particulier réservé à un item distinct chez ceux et celles qui ont des troubles attentionnels n'a pas été étudié dans la tâche de catégorisation. Ainsi, ce projet a pour objectif de décortiquer le fonctionnement particulier de la mémoire pour des items isolés ou rares dans un contexte spatio-temporel lors d'une tâche de catégorisation chez les personnes qui ont des troubles attentionnels.

Sujet 3:

La confiance faite aux agents intentionnels robotiques, virtuels et personnages réelles: Grâce à des techniques d'imagerie cérébrale, il a été constaté que le cerveau traite différemment les stimuli robotiques, android et personnes réelles et ce, d'une manière non consciente (Saygin et al., 2011). Par ailleurs, les expressions faciales jouent un rôle majeur dans la confiance que l'on peut avoir en autrui. Ainsi, il est intéressant de se demander comment étudier la confiance que l'on peut faire à un robot, à un agent virtuel et à une personne inconnue qui exprime des affects. Dans ce projet expérimental, nous réaliserons une tâche dans laquelle les participants doivent faire confiance à ces trois groupes d'agents pour qu'ils allouent un montant à une association caritative.

Clément Planchou

- Théorie de l'esprit et troubles neurodéveloppementaux
- Cognition sociale et épilepsies de l'enfant

Régis Pochon

- Reconnaissance et compréhension des émotions dans la trisomie 21 et le développement typique.
- Développement de l'attention sélective et du contrôle inhibiteur de l'attention dans la trisomie 21.

Pour les deux thématiques, les étudiants devront s'assurer d'avoir accès au public visé (des enfants et/ou des adultes porteurs de trisomie 21).

Pour toute demande d'information : regis.pochon@univ-reims.fr

Nicolas Stefaniak

Etude de la mémoire, du langage et de leurs liens dans une approche lifespan (de l'enfance à la personne âgée), chez les personnes au développement typique et atypique.

Mon domaine de recherche consiste à combiner les approches issues de la psychologie cognitive et de la neuropsychologie pour mieux comprendre comment la mémoire et le langage fonctionnent, ainsi que la manière dont leurs interactions s'opèrent. Ces études sont articulées autour de 3 axes :

- Améliorer la compréhension théorique des processus ;
- Aider à mieux cerner l'origine de certains troubles afin d'améliorer leur diagnostic ;
- Proposer des prises en charge adaptées.

Mes études se réalisent avec des populations saines (enfants et adultes) et atteintes de troubles neurodéveloppemental (dyslexie/dysphasie) ou neurodégénératif (démences).

En collaboration avec mes collègues, la place des émotions fait également partie de mes questionnements.

1^{ère} année de la Mention de Master (M1)

Contenu des enseignements du 1er semestre – Résumés des cours

UE 11 – Compétences transversales

EC1 - Anglais

Responsable de l'enseignement : Fabien Gierski

Présentations des différentes sous-disciplines de la psychologie avec des exemples de méthodes de recherche, ce qui permet non seulement d'introduire le vocabulaire technique de la psychologie en anglais, mais aussi de clarifier de nombreux éléments. Un aspect spécifique présentera la structure d'un article scientifique (IMRAD et APA). On abordera à cette occasion les différentes étapes d'une recherche. Un travail sur la rédaction d'abstracts et l'analyse de tableaux de données et de graphiques sera nécessaire. Les étudiant.e.s réaliseront de nombreux exercices méthodologiques et s'entraîneront également à la présentation orale.

EC2 - Option libre ou stage 50h

L'option est à choisir parmi les UE 13 & 14 des autres parcours de la mention. Vous pouvez également réaliser un stage professionnalisant ou de recherche. Ce stage réalisé dans le cadre de l'option devra comptabiliser au moins 50h.

Si un.e étudiant.e souhaite réaliser un stage recherche, il s'agira d'un stage dans le cadre de l'option du semestre 1. Une seule convention dans le cadre de la formation sera donc signée par l'étudiant.e de M1 pour sa validation. Une convention de stage peut être signée pour un stage dans le cadre de l'option aux conditions qu'il y soit mentionné « stage d'observation », et qu'un tuteur universitaire accepte l'encadrement du stage.

Le stage peut être réalisé en France ou à l'étranger. Il est nécessaire de choisir un maître de stage parmi l'équipe du laboratoire C2S ainsi qu'un autre enseignant du laboratoire qui sera le tuteur universitaire. Le format du rapport de stage recherche prendra la forme d'un rapport de recherche visant à décrire les activités réalisées. Ce stage sera noté sur la base du document écrit et ne donnera pas lieu à une soutenance.

EC3 - Pré-professionnalisation : méthodologie des écrits universitaires

Responsable de l'enseignement : Fabien Gierski

Cet EC a vocation à accompagner les étudiant.e.s dans la rédaction de leurs travaux universitaires.

UE 12 – Outils du psychologue

EC1 - Initiation à l'entretien

Responsable de l'enseignement : Sophie Berjot

L'entretien est l'outil principal du psychologue et des professions associées telles que responsable des ressources humaines, conseiller en insertion, etc. L'entretien est toutefois un exercice extrêmement complexe qui nécessite une formation pratique longue et répétée afin d'acquérir un certain nombre d'automatismes à même de laisser disponibles les ressources cognitives indispensables pour gérer la complexité du contenu de communication (traitement des messages de l'interlocuteur, préparation de questions pertinentes, etc.).

EC2 - Entretiens professionnels

Responsable de l'enseignement : Sabrina Julien-Sweerts

Dans la continuité de l'EC « Initiation à l'entretien », il s'agira dans cet EC de se familiariser avec les spécificités de l'entretien clinique. Pour ce faire nous présenterons les attitudes du clinicien à favoriser et celles à éviter, comment initier et maintenir l'alliance thérapeutique, quelles sont les techniques d'entretien et comment aborder les thèmes délicats et faire face aux événements de vie dramatique.

EC3 - Tests et questionnaires cliniques

Responsable de l'enseignement : Chrystel Besche-Richard

Au cours de cet enseignement, il s'agira de présenter quelques repères de validité psychométrique des outils cliniques et d'inciter les étudiant.e.s à rechercher elles/eux-mêmes des outils pertinents au regard de certains concepts cliniques.

EC4 - Neurosciences cognitives et affectives

Responsable de l'enseignement : Gilles Lafargue

Ce cours explorera le comportement social humain et ses troubles en combinant les approches de la psychologie évolutionniste et des neurosciences sociales. De façon générale, nous nous intéresserons à la façon dont nous pensons, décidons et agissons dans des situations sociales. Ceci nous amènera à explorer, entre autres, les mécanismes neurocognitifs de processus socio-émotionnels tels que l'empathie, les comportements altruistes et agressifs ou la sensibilité à la justice. L'accent sera également mis sur la nature des différences cérébrales et cognitives entre les femmes et les hommes et sur certains troubles socio-affectifs ainsi que sur les capacités plastiques du cerveau humain.

Quatre heures de ce cours porteront sur la pharmacologie. Il s'agira de décrire les mécanismes d'action et les propriétés thérapeutiques des différents groupes de psychotropes. Leur efficacité thérapeutique et leurs effets secondaires, envisagés dans le cadre de la prise en charge globale des patients, seront aussi discutés.

UE 13 - Psychopathologies 1

EC1 - Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent : conduites à risque à l'adolescence

Responsable de l'enseignement : Fabien Gierski

Phénomène de transition, passage à l'âge adulte, crise... la notion d'adolescence divise les auteurs. La survenue de la puberté est souvent évoquée comme point de départ de cette période. Parallèlement, les domaines cognitifs et affectifs connaissent des développements majeurs. En peu de temps, l'adolescent se retrouve face à des changements internes et confronté à des enjeux sociaux et identitaires oppressants. C'est dans ce contexte, qu'il peut parfois se mettre en danger et avoir des « conduites à risques ». Nous chercherons à identifier et à comprendre les mécanismes sous-jacents à ces conduites dans le cadre d'une approche biopsychosociale. Nous verrons notamment que la potentialité du développement cérébral est également source de vulnérabilité (cf. modèle neurobiologique du comportement motivé de Ernst, 2006). Seront présentées les conduites suicidaires, les jeux dangereux, les conduites d'usage de substances (alcool et phénomène du *binge drinking*, cannabis, autres substances). Enfin, les types d'interventions thérapeutiques et les spécificités de prises en charge des adolescents seront présentés.

EC2 - Psychopathologie de l'adulte : les troubles du spectre de la schizophrénie

Responsable de l'enseignement : Chrystel Besche-Richard

Ce cours a pour objectif de vous fournir les connaissances principales sur la sémiologie, le diagnostic, la compréhension psychopathologique et la prise en charge des troubles psychotiques de l'adulte que ceux-ci soient aigus ou chroniques en vue de forger votre pratique clinique future. Même si cet enseignement s'inscrit clairement dans une conception clinique basée sur l'approche du *Diagnostic and Statistical Manual of Mental*

Disorders (approche catégorielle), il s'en dégagera pour aborder plus finement la sémiologie des troubles selon une perspective clinique liée à l'approche dimensionnelle.

UE 14 - Neuropsychologies 1

EC1 - Fonctions cognitives

Responsable de l'enseignement : Audrey Henry

Les fonctions cognitives nous permettent d'appréhender le monde intérieur et le monde extérieur et de nous y adapter. Elles sont à la base de notre identité personnelle. Le développement et les progrès des neurosciences ont permis d'élaborer différents modèles théoriques mieux à même de décrire et de comprendre l'architecture fonctionnelle du cerveau.

Nous aborderons dans ce cours l'attention, la mémoire, le langage, les fonctions exécutives, les capacités visuo-spatiales, les praxies, les gnosies, mais aussi les différentes composantes de la cognition sociale (émotions, théorie de l'esprit, empathie).

EC2 - Grands syndromes neuropsychologiques

Responsable de l'enseignement : Isabella Morrone

L'objectif de ce cours sera de présenter les grands syndromes cliniques en neuropsychologie (aphasie, amnésie, agnosie, apraxie, syndrome dysexécutif, héminégligence, syndrome de déconnexion calleuse) en lien avec les modèles théoriques des fonctions cognitives et les corrélats anatomiques.

EC3 - Méthodes d'investigation et étude de cas

Responsable de l'enseignement : Pamela Gobin, Gilles Lafargue

Ce cours a pour objectif de présenter les applications des cours « Fonctions cognitives » et « Grands syndromes neuropsychologiques » en présentant, d'une part, les grandes techniques d'investigation physiologiques (fréquence cardiaque, réponse électrodermale), neurophysiologiques (potentiels évoqués) et cérébrales (imagerie neuro-anatomique) à l'appui de l'étude des fonctions cognitives et à l'appui d'une démarche diagnostique et, d'autre part, des cas cliniques neuropsychologiques en vue de leur apprentissage clinique en lien avec l'annonce diagnostique et la prise en charge psychologique des troubles cognitifs.

UE 15 - Méthodologie de la recherche et statistiques

EC1 - Statistiques appliquées

Responsable de l'enseignement : Marie Olivier

Les étudiant.e.s seront invité.e.s à revoir l'ensemble des programmes de statistiques des premières années de leur cursus de psychologie (chi², t de Student, analyse de variance...) ainsi que quelques tests non paramétriques et seront invité.e.s à réfléchir aux choix des tests statistiques appropriés pour valider des hypothèses et à traiter des données sur le logiciel Statistica.

EC2 - Méthodologie de la recherche clinique, méthodologie clinique

Responsable de l'enseignement : Frédéric Schiffler et Nicolas Stefaniak

La partie « Méthodologie de la recherche clinique » sera consacrée d'une part à la construction de questionnaires en ligne et d'autre part à la présentation des différentes méthodes pouvant mesurer les différents types de dysfonctionnements cognitifs (déficit, biais et croyances dysfonctionnelles); dans ce contexte une sensibilisation à l'utilisation du logiciel de programmation *Inquisit* sera faite. La partie « Méthodologie clinique » abordera la question du diagnostic psychologique : son contexte, ses enjeux et la présentation d'outils de mesure généraux et spécifiques.

Contenu des enseignements du 2nd semestre – Résumés des cours

UE 21 - Professionnalisation

Stage

L'objectif de ce stage de 200h est de fournir aux étudiant.e.s une 1ère expérience professionnelle au cours d'un stage d'observation. Cette expérience devra aussi permettre à l'étudiant.e de construire son projet professionnel à travers des expériences de terrain. Des séances de supervision de stage accompagnent l'expérience de terrain expérimenté à travers le stage. L'objectif pédagogique de ce suivi est de faire prendre conscience à l'étudiant.e de ses attitudes personnelles mises en jeu dans les divers types de relation avec les professionnel.le.s, de les décoder et de les assumer.

UE 22 - Méthodologie et statistiques

EC1 - Statistiques appliquées

Responsable de l'enseignement : Nicolas Stefaniak

Les CM et les TD sont l'occasion de revoir la corrélation de Bravais-Pearson et la régression linéaire simple. L'accent est ensuite mis sur la régression multiple et l'analyse factorielle en composante principale ainsi que sur certains types d'analyses indispensables à certains domaines de la psychologie, telle que les analyses de médiation ou de modération. Le cours se poursuit ensuite sur les régressions logistiques et les analyses factorielles exploratoires. L'objectif du cours est d'amener les étudiants à être en mesure de choisir l'analyse la plus adaptée, à les réaliser et à être en mesure de les interpréter correctement.

EC2 - Méthodologie professionnelle

Responsable de l'enseignement : Fabien Gierski

Au cours de cet enseignement, divers aspects de la méthodologie professionnelle seront abordés :

- d'abord, les aspects éthiques et déontologiques liés à l'exercice de la profession et à la recherche ;
- l'entretien motivationnel ;
- l'identité du psychologue clinicien
- les techniques d'insertion professionnelle
- enfin, le fonctionnement de l'hôpital (loi HPST, GHT, fonctionnement CDD, CDI, titularisation, collège des psychologues, numéro ADELI, ARS, etc.).

UE 23 - Psychopathologies 2

EC1 - Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent : Handicap mental et troubles du développement

Responsable de l'enseignement : Christelle Declercq

Cet enseignement présente les différentes conceptions de la déficience intellectuelle, et se focalise plus particulièrement sur les conceptions issues de la psychopathologie développementale, telles que le neuroconstructivisme. Il présente également plusieurs troubles du développement engendrant un handicap mental (syndromes de Down, de Williams-Beuren, de l'X fragile et la paralysie cérébrale). Chacun permet de mettre en avant différentes spécificités de développement et de fonctionnement des personnes avec un handicap mental. L'enseignement aborde également la question de l'insertion dans la société des personnes (enfants, adolescents ou adultes) avec un handicap mental, le cadre de référence est notamment celui du processus de production du handicap.

EC2 – Psychopathologie de l'adulte : Troubles de l'humeur et de la personnalité

Responsable de l'enseignement : Audrey Henry

Ce cours abordera les troubles de l'humeur (syndrome dépressif caractérisé, troubles bipolaires, etc.) et les troubles de la personnalité chez l'adulte, leurs caractéristiques sémiologiques, la classification et ses problématiques ainsi que les outils d'évaluation (entretien clinique, questionnaires, etc.). Les théories ou modèles explicatifs seront présentés ainsi que la démarche diagnostique notamment le diagnostic différentiel.

UE 24 - Neuropsychologies 2

EC1 - Bilan psychologique adulte : Neurocognition

Responsable de l'enseignement : Isabella Morrone

Le bilan psychologique dans le champ de la neurocognition est trop souvent assimilé à un acte technique durant lequel le psychologue n'a d'autres objets que de réaliser des tests. La réalisation d'un bilan neurocognitif requiert une véritable investigation qui nécessite une connaissance approfondie du fonctionnement cognitif, de la sémiologie, des tests mais également un savoir-faire et un savoir-être clinique. Les objectifs du bilan neurocognitif peuvent être différents : contribution à un diagnostic clinique, évaluation des séquelles d'une pathologie, suivi évolutif, établissement d'une ligne de base (en pré-chirurgical), proposition de prise en charge psycho-sociale et rééducative, expertise médico-légale.

EC2 - Bilan psychologique adulte : Emotions et cognition sociale

Responsable de l'enseignement : Chrystel Besche-Richard

Ce cours présentera la méthodologie et les outils d'évaluation dans le cadre du bilan psychologique et, plus particulièrement, les moyens d'évaluation des émotions et des composantes de la cognition sociale.

EC3 - Bilan psychologique de l'enfant et de l'adolescent

Responsable de l'enseignement : Clément Planchou

Cet EC est centré sur la pratique du bilan psychologique (de personnalité, cognitif, émotionnel.) Les étudiant.e.s continueront l'apprentissage des méthodes d'évaluation psychologique en approfondissant l'usage des méthodes quantitatives et qualitatives (outils standardisés vs outils écologiques). Il comprend les enseignements suivants :

- Évaluation de l'efficacité intellectuelle (échelles de Wechsler, K-ABC)
- Évaluation de la personnalité (questionnaires, tests projectifs)
- Évaluation neuropsychologique de l'enfant et de l'adolescent (fonctions cognitives, tests cognitifs).

UE 25 - Travail d'étude et de recherche

Le travail d'étude et de recherche repose sur la rédaction d'un mémoire de recherche répondant à une logique hypothético-déductive. L'étudiant.e devra apprendre à concevoir une problématique et à formuler les hypothèses issues d'une théorie et s'appuyant sur des données empiriques, à faire un choix méthodologique pour tester les hypothèses (opérationnaliser les hypothèses), à collecter et analyser des données, et enfin à les interpréter en référence au cadre théorique élaboré à l'aide de la revue de la littérature. La réalisation de ce travail vise à développer les capacités de synthèse et d'analyse critique tout en donnant.

Le format du mémoire est un format court (*cf.* les consignes de rédaction).

Dates à retenir M1

Rendu du TER et du rapport de stage pour la 1ère session : 17 mai 2024

Rendu du TER et du rapport de stage pour la 2ème session : 19 juin 2024

Le mémoire et le rapport de stage sont à envoyer par mail au/à la directeur.trice de mémoire, avec copie au secrétariat de la mention. Un exemplaire du rapport de stage doit être remis au/à la tuteur.trice professionnel.le.

2^{ème} année de la Mention de Master (M2)

La formation pédagogique

Des **enseignements fondamentaux** dispensés par des enseignant.e.s-chercheur.e.s de l'URCA et des professionnel-le-s couvrant les différents domaines de la psychopathologie clinique et cognitive et de la neuropsychologie. La participation de ces professionnel.le.s s'appuie sur des expériences de terrain et font bénéficier les étudiant.e.s d'un réseau relationnel et institutionnel facilitant l'insertion professionnelle.

Des **stages obligatoires au choix** :

- **Stage professionnalisant (UE 41)** : durée totale d'au moins 500h, il peut être effectué au sein de plusieurs structures. Ce stage permet de mettre en application les connaissances théoriques acquises au cours de la formation, d'approfondir le travail sur le terrain clinique, d'approcher le travail institutionnel et d'acquérir une position professionnelle de psychologue. Chaque stage est placé sous une double responsabilité, celle d'un membre de l'équipe pédagogique du Master 2 (Maître de stage : Fabien Gierski) et celle d'un.e psychologue praticien.ne référent.e habilité.e, qui n'a pas la qualité d'enseignant.e-chercheur.e, titulaire du titre de psychologue et exerçant depuis au moins 3 ans (arrêté du 19 mai 2006, cf. Annexe). Le déroulement du stage s'accompagne de séances de supervision, la présence à ces séances est obligatoire et toute absence doit être justifiée.

Il est naturellement conseillé aux étudiant.e.s d'acquérir des expériences sur des terrains cliniques variés. La loi sur la rémunération des stages limite la durée d'un stage non rémunéré à 308 heures. Il est donc possible que deux stages doivent être réalisés. Le stage donne lieu à un rapport de stage faisant apparaître les différents lieux de stage et les expériences professionnelles qui s'y rattachent.

Le stage principal réalisé durant le M2 est différent de celui/ceux réalisés en M1. Vous avez la possibilité de réaliser votre stage à l'étranger.

En vue d'associer plus directement les professionnel.le.s qui encadrent les étudiant.e.s sur le terrain, l'arrêté du 19 mai 2006 (qui abroge l'arrêté du 26 décembre 1990) stipule la participation du professionnel.le à la soutenance du rapport de stage (art.3 : « *Au terme du stage, l'étudiant remet un rapport sur l'expérience professionnelle acquise et le soutient devant les responsables du stage mentionnés à l'article 1^{er} et un enseignant-chercheur en psychologie désigné par le responsable de la mention psychologie du master* »). **Les professionnel.le.s ont possibilité d'être présent.e.s au moyen de techniques de visio-conférence.**

- **Maître de stage universitaire** : Fabien GIERSKI
- Pour valider le stage professionnalisant, outre le respect de la durée totale minimale, l'étudiant.e doit rédiger et soutenir un rapport de stage dégageant l'expérience professionnelle qu'il/elle a acquise durant le stage. Le jury de soutenance est composé de l'enseignant.e-chercheur.e maître de stage, du-des praticien.ne.s ayant encadré le stage et d'un.e enseignant.e-chercheur.e désigné.e par le responsable de la mention de Master (arrêté du 19 mai 2006). Un certificat de validation de stage, *quitus*, est délivré en même temps que l'attestation de réussite au Master 2. Il est important de noter qu'il ne peut y avoir **de validation d'année sans un quitus positif au stage professionnalisant.**

A titre indicatif, un modèle de plan est fourni en fin de livret.

- **Stage de recherche (UE 41)** : durée totale de 250h, il est réalisé dans un laboratoire de recherche.

La réalisation d'un **travail de recherche (UE 42)** (mémoire de recherche) permettra à l'étudiant.e d'acquérir ou de consolider des compétences liées à la démarche de recherche. Il faut rappeler qu'un tiers du temps professionnel des psychologues hospitaliers est consacré à la formation, à l'information et à la recherche (temps FIR, cf. circulaire DH/FH3/92 n°23 du 23 juin 1992 présentée à la fin de ce document) et que ce diplôme de M2 ouvre la voie à la poursuite d'études en Doctorat. Ce travail s'établit en accord avec un.e directeur/trice de mémoire, enseignant.e.s-chercheur.e.s (Professeur.e, Maître de conférences, Maître de conférences associé.e, ATER) du laboratoire d'adossment du Master, et doit faire l'objet, par le/la directeur/trice du mémoire, d'un suivi régulier et personnalisé.

Dans le mémoire, l'étudiant.e doit montrer sa capacité à intégrer les connaissances théoriques acquises et les données liées à la clinique et à sa pratique. Ce mémoire s'appuie sur une réflexion théorique approfondie et sur une méthodologie rigoureuse. L'étudiant.e doit suivre, dans son mémoire, une démarche hypothético-déductive au cours de laquelle il se donne les moyens, à l'aide d'une méthodologie adaptée, de vérifier des hypothèses formulées *a priori* sur la base des connaissances de la littérature internationale existante sur le thème traité. Nous attirons de nouveau votre attention sur le plagiat et ses conséquences.

Le mémoire doit être réalisé sur une thématique directement en lien avec les thèmes de recherche proposés par l'équipe pédagogique de la mention de master : le mémoire est dirigé par un.e enseignant.e-chercheur.e affilié.e au laboratoire.

Le mémoire de recherche prend la forme d'un article scientifique (**6000 mots maximum hors tableaux, références et annexes**). Vous êtes invité.e à suivre les instructions aux auteurs de deux revues choisies dans le champ de la psychopathologie (*Psychiatry Research*) et dans celui de la neuropsychologie (*Journal of the International Neuropsychological Society*). **Un modèle de plan à suivre de façon impérative est fourni en fin de livret.**

Les soutenances de rapports de stage professionnel et du mémoire de recherche auront lieu :

-pour la 1^{ère} session :

°Rendu : 14 mai 2024 – Soutenance les 23 et 24 mai 2024

-pour la 2^{ème} session :

°Rendu : 17 juin 2024 – Soutenance dans la semaine du 1^{er} au 5 juillet 2024

Ces dates doivent impérativement être communiquées, dès la signature de la convention de stage, à vos référent.e.s de stage compte-tenu de leur disponibilité obligatoire (en présentiel ou par visio)

Objectifs d'insertion professionnelle

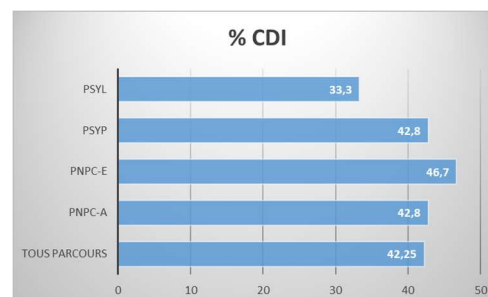
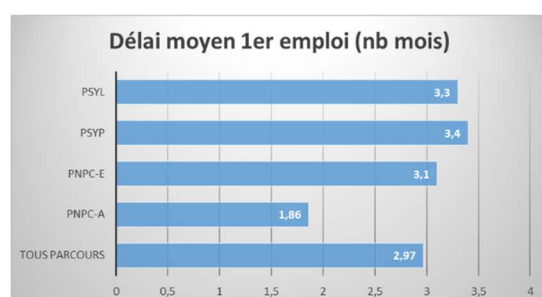
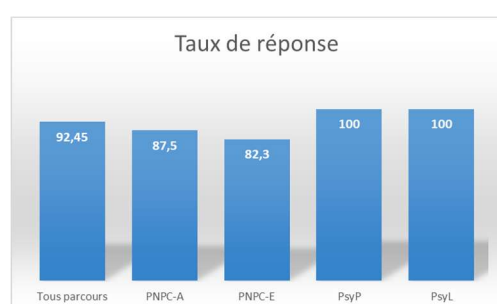
Cette formation permet l'accès au titre de psychologue dans le cadre de la loi n°85-872 du 25 juillet 1985 pour les titulaires d'une Licence de psychologie et d'une Maîtrise / Master 1 de psychologie. Cette spécialité répond aux critères permettant de figurer sur les listes de formations donnant accès aux concours sur titre organisés pour le recrutement des psychologues de la Fonction publique d'état hospitalière et territoriale. L'objectif est que l'étudiant.e psychologue acquiert, durant sa formation, le maximum d'autonomie et de qualification quant aux différentes situations cliniques qu'il rencontrera dans sa future pratique professionnelle. La formation d'un.e psychologue ne se termine pas avec l'obtention d'un Master mais doit se poursuivre par des formations spécifiques en lien avec la pratique clinique et institutionnelle.

Débouchés possibles

Les lieux d'insertion professionnelle sont multiples et les étudiant.e.s diplômé.e.s devront faire preuve d'adaptation. Les principaux débouchés professionnels concernent le large domaine de la santé : différents services des hôpitaux généraux (centre hospitaliers régionaux, CHG ; centre hospitalier universitaire, CHU, etc.), hôpitaux spécialisés en santé mentale (CHS), les centres médico-psychologiques (CMP), instituts médico-éducatifs (IME), les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP), les établissements et services d'aide par le travail (ESAT), les EPHAD, etc., mais aussi l'exercice en pratique libérale après quelques années d'expérience institutionnelle.

Ce M2 conduit également à des poursuites d'études en thèse de doctorat.

Résultats la 1^{ère} enquête à 6 mois de l'obtention du diplôme des parcours de la Mention ouverts en 2018



Contenu des enseignements – Résumés des cours

UE 31 - Méthodologie clinique et méthodologie de la recherche

EC1 - Examen psychologique

Responsable de l'enseignement : Fabien Gierski

Cet EC comprend un axe évaluatif centré sur la pratique du bilan psychologique (de personnalité, cognitivo-émotionnel). Les étudiant.e.s continueront l'apprentissage des méthodes d'évaluation psychologique en approfondissant l'usage des méthodes quantitatives et qualitatives. Elle comprend les enseignements suivants:

- techniques de l'entretien clinique et anamnèse
- du test de Rorschach en système intégré
- évaluation en neuropsychologie de l'enfant et de l'adulte (fonctions cognitives, tests cognitifs)
- rédaction de bilans psychologiques (enfant, adultes, d'expertise)

EC2 - Méthodologie de la recherche

Responsable de l'enseignement : Nicolas Stefaniak

Cet EC comprend un enseignement avancé de la méthodologie de la recherche et un enseignement de statistiques.

UE 32 - Psychopathologies

EC1 - Psychopathologies de l'adulte

Responsable de l'enseignement : Chrystel Besche-Richard

Cette EC est centrée sur l'évaluation clinique, sémiologique et diagnostique. Dans cette UE, seront abordées les principales psychopathologies de l'adulte telles que les troubles anxieux, les troubles obsessionnels-compulsifs, les troubles des conduites alimentaires, les addictions, la psychopathologie du sujet âgé, ainsi que des thématiques spécifiques (Conduites suicidaires et agressives, psychotraumatologie, psychopathologie de la délinquance) qui permettent d'approfondir l'analyse des situations cliniques.

EC2 - Psychopathologies de l'enfant et de l'adolescent

Responsable de l'enseignement : Christelle Declercq

Cet enseignement aborde les principales problématiques psychopathologiques de l'enfant et de l'adolescent, ainsi que certaines thématiques spécifiques ayant des conséquences sur le développement de l'enfant (ex : dysfonctionnements familiaux, maltraitance...). Il comprend les enseignements suivants :

- Interactions parents-enfants et périnatalité
- Dysfonctionnements familiaux
- Enfants et adolescents face à la maladie somatique
- Troubles du spectre autistique
- Troubles des conduites alimentaires de l'enfant et de l'adolescent
- Troubles de l'humeur et troubles anxieux chez l'enfant et l'adolescent
- Addictions de l'enfant et de l'adolescent
- Neuropsychologie et interculturalité

UE 33 - Pré-professionnalisation et langues

EC1 - Anglais

Responsable de l'enseignement : Christelle Declercq

Cet EC est d'abord centré sur la présentation d'articles scientifiques expérimentaux du point de vue de la terminologie et autour d'exercices de compréhension d'articles traitant de différentes problématiques dans le champ de la psychologie clinique, de la psychopathologie et de la neuropsychologie. Par ailleurs, l'accent sera mis sur la présentation orale d'un travail scientifique. Ces deux perspectives répondent aux exigences d'un master mixte ouvrant la voie à la poursuite d'études en doctorat.

EC2 - Les contextes de la vie professionnelle

Responsable de l'enseignement : Chrystel Besche-Richard

Au cours de cet enseignement, plusieurs professionnel.le.s présenteront leur secteur d'activité en lien avec les débouchés des différents parcours (le secteur psychiatrique et ses dispositifs, l'aide sociale à l'enfance, le milieu pénitentiaire, la protection judiciaire de la jeunesse, le centre de ressources autisme, les CMPP, les CAMSP, les Centres Mémoire, les institutions pour personnes âgées, les urgences psychiatriques et les cellules d'urgence médico-psychologiques, la pratique libérale, l'enseignement supérieur et la recherche).

UE 34 - Neuropsychologie et psychopathologie cognitive

Responsable de l'enseignement : Isabella Morrone

Ce cours abordera d'une part la question du vieillissement normal et pathologique et la présentation des profils neuropsychologique et psychopathologique dans les différentes pathologies neurologiques, ainsi que les manifestations psychiatriques dans ces pathologies, manifestations inaugurales, secondaires ou mixtes et la problématique de l'intrication des troubles organiques et réactionnels. Les aspects sémiologiques, cognitifs, psychocomportementaux, neuroanatomiques seront abordés ainsi que les éléments de prise en charge médicamenteuse et non médicamenteuse.

D'autre part, une autre partie du cours abordera les troubles cognitifs en psychopathologie comme source de handicap psychique pour les patients en ciblant les répercussions fonctionnelles pour leur quotidien.

UE 35 – Evaluations et prises en charge clinique

Responsable de l'enseignement : Fabien Gierski

Techniques de remédiation en neuropsychologie et psychopathologie

Réhabilitations psychosociales de la schizophrénie

Prise en charge médicamenteuse et non médicamenteuse dans les démences

Prescription des psychotropes chez l'adulte

Cas cliniques : pathologies neurologiques et psychiatriques.

UE 41 - Stage professionnel ou stage recherche

Stage professionnel

Cette formation comporte la réalisation d'un stage en milieu professionnel d'une durée d'au moins 500 heures, la rédaction et la soutenance d'un rapport de stage, selon les termes de l'arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue.

La réalisation du stage s'accompagne de séances de supervision dont l'objectif est de mettre l'accent sur l'analyse de sa pratique et sur la compréhension de la dynamique institutionnelle.

Stage en laboratoire

Ce stage se déroule, durant 250h, au sein d'un laboratoire de recherche.

UE 42 - Travail d'étude et de recherche

Mémoire de recherche

Elaborer un mémoire de recherche en neuropsychologie ou psychopathologie cognitive en suivant une démarche hypothético-déductive à partir de l'analyse des données actuelles de la littérature scientifique et d'hypothèses de travail.

Dates à retenir M2

Rendu du Mémoire et rapport de stage de Master 2, session 1 : 14 mai 2024

Soutenances de Master 2, session 1 : les 23 et 24 mai 2024

Rendu du Mémoire et rapport de stage de Master 2, session 2 : 17 juin 2024

Soutenances de Master 2, session 2 : Semaine du 1er au 5 juillet 2024

Rendu dossier UE33 – EC2 : 16 décembre 2024 par mail :

- 3 à 4 pages sur « La place de la recherche dans votre projet professionnel » à chrystel.besche@univ-reims.fr

Examens S1: semaine du 9 janvier 2024

UE 31 – EC1 (2h) : 10 janvier 2024 – 14h -16h

UE 32 – EC1 (2h) : 11 janvier 2024 – 9h -11h

UE 32 – EC2 (2h) : 11 janvier 2024 – 14h-16h

UE 34 (2h) : 12 janvier 2024 – 9h-11h

UE 35 (2h) : 12 janvier 2024 – 14h-16h

Le mémoire et le rapport de stage sont à envoyer par mail à l'ensemble des membres du jury dont la composition vous sera indiquée, avec copie au secrétariat de la mention. Un exemplaire du rapport de stage doit être remis au/à la tuteur.trice professionnel.le.

ANNEXES

Annexe 1

Arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret n°90-255 du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret no90-255 du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue

NOR: MENS0601487A

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le I de l'article 44 de la loi no 85-772 du 25 juillet 1985 modifiée portant diverses dispositions d'ordre social;

Vu le décret no 90-255 du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue, complété notamment par le décret no 2005-97 du 3 février 2005,

Arrête:

Art. 1- Le stage prévu à l'article 1er du décret du 22 mars 1990 susvisé vise à conforter les capacités d'autonomie de l'étudiant en le plaçant dans une situation ou des situations professionnelles réelles relevant de l'exercice professionnel des praticiens titulaires du titre de psychologue.

Le stage est placé sous la responsabilité conjointe d'un psychologue praticien-référent qui n'a pas la qualité d'enseignant-chercheur, titulaire du titre de psychologue, exerçant depuis au moins trois ans, et d'un maître de stage qui est un des enseignants-chercheurs de la formation conduisant au diplôme de master, mention psychologie, à laquelle est inscrit l'étudiant.

Le stage est proposé soit par l'étudiant, soit par l'équipe enseignante du master. Il est agréé par le responsable de la mention psychologie du master. Cet agrément porte sur les objectifs du stage et ses modalités d'encadrement, notamment le choix du psychologue praticien-référent mentionné à l'alinéa précédent et auprès duquel l'étudiant effectue son stage.

Art. 2. - Le stage professionnel est d'une durée minimale de 500 heures. Il est accompli de façon continue ou par périodes fractionnées et doit être achevé, au plus tard un an après la formation théorique dispensée dans le cadre du master.

Art. 3. - Au terme du stage, l'étudiant remet un rapport sur l'expérience professionnelle acquise et le soutient devant les responsables du stage mentionnés à l'article 1 et un enseignant-chercheur en psychologie désigné par le responsable de la mention psychologie du master.

La validation du stage donne lieu à la délivrance d'une attestation établie selon le formulaire joint en annexe au présent arrêté.

Art. 4. - L'arrêté du 26 décembre 1990 fixant les modalités du stage que doivent effectuer les étudiants de diplôme d'études approfondies en psychologie pour pouvoir faire usage professionnel du titre de psychologue est abrogé.

Art. 5. - Le directeur de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 mai 2006.

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur de l'enseignement supérieur,

J.-M. MONTEIL

Mention de Master
**« Psychologie clinique, psychopathologie et
psychologie de la santé »**
Master 1/2

« PSYCHOLOGIE ET NEUROPSYCHOLOGIE DES PERTURBATIONS COGNITIVES : CLINIQUE DE L'ADULTE »

**Consignes pour la rédaction du mémoire
(Plan à adapter en fonction du contenu du mémoire de M1)**



UFR Lettres et Sciences Humaines

Mention de Master de « Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé »

Parcours « Psychologie et Neuropsychologie des Perturbations Cognitives : Clinique de l'adulte »

« Titre du mémoire »

Eventuellement un sous-titre

présenté par Nom, Prénom de l'auteur.e

Réalisé sous la direction de M/Mme le/la Docteur.e¹ ou Professeur.e²...

Année universitaire 20--/20--

¹ Concerne les titulaires d'un doctorat de 3^{ème} cycle (les maîtres de conférences nécessairement et les professionnels possédant une thèse de 3^{ème} cycle).

² Concerne les professeur.e.s d'université.

Ces informations sur le statut de votre directeur/trice figurent sur le site du laboratoire d'adossment.

Au total 6000 mots maximum

Ce décompte ne prend en compte que le corps du texte sans la page de garde, les remerciements, la table des matières, les résumés, les tableaux & graphiques, les annexes.

Présentation du manuscrit: tapé sur des feuilles 21 × 29,7 cm paginées dès la page de titre, caractères de taille 12, interligne 1,5 avec des marges de 2,5 cm.

Les paragraphes devraient être justifiés et le texte suffisamment aéré pour une lecture agréable.

Déclaration anti-plagiat (le modèle se trouve en fin de livret)

- ❖ **TABLE DES MATIERES** : doit indiquer les différentes parties du mémoire avec les numéros de pages correspondantes
- ❖ **RESUME / ABSTRACT**: 200 mots max en français, 200 mots max en anglais, 5 mots-clés français, 5 keywords

❖ INTRODUCTION

- * Introduit la problématique située dans un contexte théorique
- * Présentation des objectifs

* La problématique doit être ciblée, précise, pertinente et construite autour des objectifs du mémoire. Elle doit faire l'état des connaissances actuelles sur le sujet abordé. Elle est construite « *du plus général au plus spécifique* » pour aboutir logiquement à la question posée. Cette partie consistera à présenter la problématique au regard des connaissances issues des études empiriques. Le travail concernant cette partie repose sur une bonne connaissance de la ***littérature scientifique récente et internationale*** du thème abordé.

- * Formulation des objectifs de la recherche et des hypothèses

❖ METHODOLOGIE

Elle comprend les parties suivantes présentées dans cet ordre:

- * Population(s) étudiée(s) : nombre de participants, description socio-démographique, critères d'inclusion et d'exclusion, consentement
- * Matériel: outils utilisés (description brève des différents outils)
- * Procédure, méthode de recueil des données

* Méthode d'analyse des résultats (hypothèses opérationnelles, plan d'analyse ; tests statistiques ; logiciel statistique).

❖ RESULTATS

- * Présentation des résultats
- * Ne pas oublier d'utiliser de façon adaptée, quand cela est possible, des tableaux et graphiques de synthèse

Il ne doit pas y avoir de redondance entre les résultats et les graphiques/tableaux, entre le texte et les graphiques/tableaux.

❖ DISCUSSION

- * Résumé et synthèse des résultats
- * Interprétation des résultats et les situer par rapport à la littérature existante
- * Implications théoriques des résultats
- * Limites de la recherche, critiques méthodologiques
- * Ouvertures vers des recherches futures

❖ CONCLUSION

- ❖ **REFERENCES** : présentées selon certaines règles internationales. En psychologie, ce sont les règles de l'*American Psychological Association* qui sont utilisées. Les *références bibliographiques* se composent de tous les documents publiés cités dans le *corpus* du mémoire (ce qui implique que toute référence bibliographique soit citée dans le *corpus* du mémoire, et que tout document cité dans le *corpus* du mémoire soit présent dans les références bibliographiques).

NORMES DE PRESENTATION DES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES (à respecter impérativement)

~Selon les normes de l'*American Psychological Association*

Pour cela voir le site suivant:

<http://guides.bib.umontreal.ca/disciplines/20-Citer-selon-les-normes-de-l-APA?tab=106>

N'hésitez pas, comme indiqué, à vous servir de Zotero (gratuit) pour réaliser votre liste de références bibliographiques : vous pouvez ainsi télécharger les normes APA pour une présentation automatisée qui ne vous dispense pas d'une vérification !

Après les références bibliographiques, vous avez la possibilité d'ajouter des annexes (numérotées), des index d'auteurs ou de tableaux.

Le mémoire est paginé de la première à la dernière page.

CONVENTIONS LINGUISTIQUES D'ECRITURE D'UN MEMOIRE

Ecrire le travail avec le « nous » de convention.

Soigner l'orthographe, la grammaire, la clarté et la précision des propos.

Eviter les répétitions. Définir tout terme nouveau, toute abréviation.

La première fois qu'on cite un terme il faut le signaler: le mettre entre guillemets ou en talique (et garder toujours la même convention au long du texte).

« Nous appellerons "subjectivation" le processus par lequel... »

Toute figure doit être accompagnée d'une légende qui doit impérativement référencer la figure. Cette légende peut être placée en dessous de l'image. La légende doit être dans le texte et non dans l'image elle-même. Toute figure doit être citée dans le texte. On met généralement une majuscule aux références des tableaux et figures.

Tout tableau, graphique doit être numéroté et accompagné d'un titre qui se place au-dessus de la représentation.

Références:

American Psychological Association (2020). *Publication Manual of the American Psychological Association*, 7th ed. Washington: American Psychological Association.

Castro, D. (2000). *Pratique du mémoire de recherche en psychologie*. Le Bouscat: L'esprit du temps.

Courtois, R., Pennequin, V., Adrien, J.-L. (2015). *Réussir son mémoire en psycho - Travail d'études et de recherche en sciences humaines et sociales*. Bruxelles : De Boeck Université.

Annexe 3



Indications pour la rédaction du rapport de stage

UFR Lettres et Sciences Humaines

Mention de Master de « Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé »

Parcours « Psychologie et Neuropsychologie des Perturbations Cognitives : Clinique de l'adulte »

Rapport de stage présenté

par Nom Prénom

Lieu de stage

Nom-Prénom du Psychologue praticien-référent

Année universitaire 20--/20--

25 pages maximum

Présentation du manuscrit: tapé sur des feuilles 21 × 29,7 cm paginées dès la page de titre, caractères de taille 12, interligne 1,5 avec des marges de 2,5 cm.

Les paragraphes devraient être justifiés et le texte suffisamment aéré pour une lecture agréable.

Les indications suivantes vous invitent à ne pas omettre les informations qui doivent figurer dans un rapport de stage. Contrairement au mémoire, le plan du rapport de stage ne saurait être imposé.

Les points importants:

- L'institution: la présenter, **très brièvement**

* Structure

*Fonctionnement

- Les activités réalisées par le stagiaire-psychologue

-L'engagement et l'insertion professionnelle du stagiaire-psychologue

-Analyse critique de la pratique clinique

-Réflexion sur la fonction du psychologue en institution

-Un *cas clinique* que vous avez la liberté de placer entre ces différentes parties: vous définirez une problématique clinique et développerez les méthodes utilisées pour y répondre.

Soigner la clarté et la rigueur. Intégrer des références théoriques.

Respecter les règles éthiques et déontologiques.

Il faut veiller à problématiser le vécu clinique.

-Indiquer les références bibliographiques (selon les normes de l'*American Psychological Association*, cf. Plan du mémoire).

-Eventuellement des annexes (quelques pages seulement).

Lecture vivement conseillée :

Castro, D. (Dir.) (2000). *Les écrits en psychologie. Rapports, expertises, bilans*. Le Bouscat: Editions L'Esprit du Temps.



A insérer dans le mémoire de recherche



Ref : Dumas-02. Version : Avril 2014

Déclaration anti-plagiat

Je soussigné(e)

- déclare que ce mémoire est un document original fruit d'un travail personnel ;
- suis au fait que la loi sanctionne sévèrement la pratique qui consiste à prétendre être l'auteur d'un travail écrit par une autre personne ;
- atteste que les citations d'auteurs apparaissent entre guillemets dans le corps du mémoire ;
- atteste que les sources ayant servi à élaborer mon travail de réflexion et de rédaction sont référencées de manière exhaustive et claire dans la bibliographie figurant à la fin du mémoire ;
- déclare avoir obtenu les autorisations nécessaires pour la reproduction d'images, d'extraits, figures ou tableaux empruntés à d'autres œuvres.

Fait à, le

Signature :



A insérer dans le rapport de stage

Déclaration éthique et déontologique

Je soussigné.e déclare réaliser mon stage dans l'établissement :

Nom :

Adresse :

dans le respect du code de déontologie des psychologues (février 2012).

Fait à, le

Signature